

TABLE DES MATIÈRES

I. L'ACTE FINAL DE LA CONFÉRENCE DES NEUF (LONDRES: VINGT-HUIT SEPTEMBRE-TROIS OCTOBRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-QUATRE)

La Conférence des Neuf Puissances, République fédérale d'Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, s'est réunie à Londres du mardi 28 septembre au dimanche 3 octobre. Elle s'est occupée des problèmes les plus importants qui se posent au monde occidental: la sécurité et l'intégration européenne dans le cadre d'une communauté atlantique en constant développement et au service de la paix et de la liberté. A cet égard, la Conférence a étudié les moyens propres à assurer la pleine association de la République fédérale d'Allemagne avec les pays occidentaux et la contribution allemande à la défense commune.

La République fédérale d'Allemagne était représentée par S.E. le D^r K. Adenauer.

La Belgique par S.E. Monsieur P. H. Spaak.

Le Canada par S.E. Monsieur L. B. Pearson.

Les États-Unis d'Amérique par S.E. Monsieur J. F. Dulles.

La France par S.E. Monsieur P. Mendès-France.

L'Italie par S.E. le Professeur G. Martino.

Le Luxembourg par S.E. Monsieur J. Bech.

Les Pays-Bas par S.E. Monsieur J. W. Beyen.

Le Royaume-Uni par S.E. Monsieur Anthony Eden.

Toutes les décisions de la Conférence font partie d'un règlement général qui intéresse, directement ou indirectement, toutes les puissances membres de l'OTAN et qui sera, en conséquence, soumis au Conseil de l'Atlantique Nord pour information ou décision.

I.—Allemagne

Les Gouvernements des États-Unis, de France et de Grande-Bretagne déclarent que leur politique est de faire cesser dès que possible le régime d'occupation et de supprimer la Haute Commission alliée. Les trois Gouvernements continueront à assumer certaines responsabilités qui leur incombent en Allemagne du fait de la situation internationale.

Il est dans leur intention de conclure et de mettre en vigueur aussitôt que les procédures parlementaires requises auront été terminées, les accords nécessaires à cette fin. Un accord général a déjà été réalisé sur le contenu de ces actes et les représentants des quatre gouvernements se réuniront dans un très proche avenir pour en mettre au point le texte final. Les arrangements convenus seront mis en vigueur soit avant soit en même temps que ceux qui concernent la contribution allemande à la défense.